

| [PROVINCE DE LUXEMBOURG \(/250/SECTIONS/PROVINCE-DE-LUXEMBOURG\)](#) | PUBLIÉ LE 28/06/2018 À 21:00

f G+  in  

Les policiers de la zone Gaume enfin équipés de tasers



Les policiers gaumais formés connaissent le taser sur le bout des doigts. - S.MN.

Depuis ce jeudi, sept membres de la zone de police de Gaume sont officiellement habilités au port et à l'utilisation du taser. Dans le cadre d'un projet test, les policiers gaumais seront les seuls de la province de Luxembourg à bénéficier de cette arme nouvelle génération. Le commissaire Schul se réjouit de ce nouvel équipement et espère qu'il permettra de réduire les nombreuses violences à l'égard des policiers vécues ces derniers mois.

Nous vous en avons parlé à plusieurs reprises mais cette fois-ci, tout est désormais opérationnel : trois tasers sont arrivés dans les zones de police de Gaume et sept policiers ont été formés à l'utilisation de cette arme à la pointe de la technologie. « *En janvier dernier, la zone de police de Gaume a pu s'inscrire dans le projet-pilote suite au désistement de la zone de Charleroi. De par ma position à la commission permanente de la police locale, nous avons pu nous inscrire parmi les 14 zones pilotes* », explique le commissaire divisionnaire Jean-Yves Schul. Mais si la zone gaumaise a également été choisie, c'est pour une autre raison bien précise. « *Chez nous, le taser va être utilisé dans un service de première ligne plutôt que dans un service d'appui spécialisé. En d'autres termes, il sera utilisé lors des patrouilles policières mobiles* », poursuit-il.

Mais attention, ces pistolets à impulsion électrique ne seront pas mis entre toutes les mains. En effet, sept policiers gaumais ont dû suivre une formation rigoureuse permettant l'emploi de l'arme non létale. « *La première partie de la formation concernait notamment l'extraction de personnes détenues dans une cellule. La deuxième partie était consacrée à l'utilisation du taser en elle-même. Après la théorie, nous avons mis tout cela en pratique en situations réelles* », expliquent les policiers formés. « *Et tous les mois, une nouvelle formation de quatre heures est donnée* », ajoute le commissaire Schul.

Autant dire que les policiers formés connaissent leur nouvelle arme sur le bout des doigts. « *Le taser peut être utilisé à distance ou à bout portant. Il peut accueillir deux cartouches. Chaque cartouche est munie d'hameçons qui s'accrochent aux corps et permettent d'envoyer les décharges. Le pistolet à impulsion électrique est également muni d'un laser permettant de faciliter la visée. C'est vraiment le top en matière de taser* », disent-ils. « *Il a avant tout un effet dissuasif. Il est également très léger pour faciliter la prise en main.* »

Et d'un point de vue légal, pas question de zèle non plus de la part des forces de l'ordre. « *Ces tasers, venus d'Allemagne, sont équipés d'une technologie qui enregistre toutes les manipulations faites sur l'arme, même la température ambiante. Rappelons d'autre part que l'utilisation du taser doit être légitime, proportionnée et doit répondre à une menace réelle et violente. De plus, chaque utilisation du taser devra faire l'objet d'un débriefing complet* », souligne le commissaire Schul.

Bref, une bonne nouvelle pour tous, autant pour les citoyens gaumais que les policiers concernés. « *Ces derniers mois, on a constaté beaucoup de cas de violence envers les policiers. Par exemple, un policier en fonction s'est récemment fait casser la main ou un autre s'est pris un coup de poing.* »

Rappelons qu'à l'heure actuelle, les 14 zones de police équipées de tasers sont en phase de test mais il y a fort à parier qu'à terme, l'arme soit adoptée dans toutes les zones de police du pays. « *C'est vraiment le moyen idéal d'immobiliser quelqu'un avec un risque minime de blessures. Ce nouvel objet représente l'avenir.* » Et pour en faire un armement collectif, le commissaire Schul a fait savoir que d'ici la fin de la phase de test, une vingtaine de policiers bénéficieront de la même formation.

SIMON MARTIN

